

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 2^e jour de Mars 2015, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers (ères) suivant(es):

**M. Jacques Audet;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Richard Pouliot;
M. Marcel Bégin;
Mme Stéphanie Deblois.**

Absent : M. Jocelyn Pouliot;

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de M. **Adélarde Couture, maire.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on accepte l'ordre du jour tel que lu et proposé.

ADOPTÉE,

- | | | |
|------|--|-------------------------------|
| 1.- | Prière; | Réunion du 2 mars 2015 |
| 2.- | Appel des présences; | |
| 3. | Acceptation de l'ordre du jour; | |
| 4.- | Acceptation des procès-verbaux du 2 et 16 février 2015; | |
| 5.- | Suivi aux procès-verbaux; | |
| 6.- | Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.03-15; | |
| 7.- | Résolution, adoption du rapport annuel 2014, schéma de sécurité incendie; | |
| 8.- | Résolution demande de services, comité du Festi-Quad, 9 ^e édition : | |
| | 8.1 Demande de commandite ; | |
| | 8.2 Résolution utilisation des équipements municipaux et autres ; | |
| | 8.3 Résolution, fermeture de la rue Laliberté et rue Bélanger ; | |
| 9.- | Résolution, adoption de l'entente protocolaire, Etchemins en Forme pour l'embauche d'une ressource inter-municipale en loisirs ; | |
| 10.- | Résolution, budget pour la modification de l'ancienne usine de Couture, sise au 16, rue du Couvent; | |
| 11.- | Résolution, budget pour l'inauguration de la nouvelle bibliothèque; | |
| 12.- | Adoption du règlement général de fonctionnement de la bibliothèque numéro 434-2015; | |
| 13.- | Contrat de la classe d'extension – financement; | |
| 14.- | Résolution, entente pour le dégelage des tuyaux d'eau potable; | |
| 15.- | Résolution, assurances de la municipalité, ajustement des garanties; | |
| 16.- | Résolution, obtention d'une servitude, borne sèche, route 204 Ouest; | |
| 17.- | Résolution, achat de gré à gré de l'abat-poussière; | |

- 18.- Résolution, renouvellement de la carte de membre, passion-FM;
- 19.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
A-Membres des comités;
B-Voirie;
C-Incendie;
D-Aqueduc et égout;
E-Loisirs et urbanisme;
F-Signalisation
G-Administration;
H-Maire.
- 20.- Correspondance;
- 21.- Varia: A)
B)
C)
D)
E)
- 22.- Question(s) de l'assistance;
- 23.- Levée de l'assemblée;

Résolution 44-03-15

4.0 ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 16 FÉVRIER 2015

Procès-verbal du 2 février 2015 :

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 2 février 2015 soit adopté, et signé tel que modifié;

ADOPTÉE,

Résolution 45-03-15

Procès-verbal du 16 février 2015 :

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES), QUE le procès-verbal du 16 février 2015 soit adopté, et signé tel que présenté;

ADOPTÉE,

Résolution 46-03-15

5.0 SUIVI AUX PROCÈS-VERBAUX

Chemins municipaux

La directrice mentionne que le 112 km de voie, c'est pour les deux voies des chemins municipaux.

Conseil municipal sans papier

La directrice mentionne que pour le conseil municipal sans papier, l'équipement le mieux adapté serait l'Ipod selon la compagnie Weblex. Une demande de cotations sera faite dans les prochains jours auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'achat de ces équipements.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 03-15

ATTENDU : la liste des comptes numéro 03-15 préparée par *Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 2 mars 2015* dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 99,389.10\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR RICHARD POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on adopte les comptes mentionnés sur la liste 03-15 tels que présentés. Le total des comptes pour **MARS 2015 s'élève à : 99,389.10\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 03-15.

	<u>LISTE DES COMPTES PAYÉS EN FÉVRIER :</u>	NO. CHÈQUE
1-	84,95 \$	C1500074
	<u>84,95 \$</u>	TOTAL :
	<u>LISTES DES COMPTES À ACCEPTER MARS :</u>	NO. CHÈQUE
2-	16,00 \$	C1500075
3-	132,73 \$	C1500076
4-	696,05 \$	C1500077
5-	629,35 \$	C1500078
6-	121,73 \$	C1500079
7-	2 686,43 \$	C1500080
8-	196,04 \$	C1500081
9-	37,56 \$	C1500082
10-	95,87 \$	C1500083
11-	467,20 \$	C1500084
12-	586,37 \$	C1500085
13-	84,00 \$	C1500086
14-	82,00 \$	C1500087
15-	20,00 \$	C1500088
16-	373,67 \$	C1500089
17-	28,73 \$	C1500090
18-	15 521,00 \$	C1500091
19-	305,90 \$	C1500092
20-	190,86 \$	C1500093
21-	129,87 \$	C1500094

22-	27,35 \$	C1500095
23-	869,42 \$	C1500096
24-	11,95 \$	C1500097
25-	24,51 \$	C1500098
26-	93,98 \$	C1500099
27-	198,42 \$	C1500100
28-	325,00 \$	C1500101
29-	362,13 \$	C1500102
30-	13,51 \$	C1500103
31-	15,81 \$	C1500104
32-	260,24 \$	C1500105
33-	624,50 \$	C1500106
34-	38,63 \$	C1500107
35-	89,66 \$	C1500108
36-	1 042,06 \$	C1500109
37-	1 372,26 \$	C1500110
38-	93,92 \$	C1500111
39-	475,00 \$	C1500112
40-	75,00 \$	C1500113
	28 414,71 \$	Sous-total

GRAND TOTAL DES SALAIRES FÉVRIER 2015	15 864,86 \$
--	---------------------

		<u>No. Chèque</u>
	LISTE DES COMPTES À AJOUTER MARS :	
41-	150,07 \$	C1500114
42-	448,78 \$	C1500115
43-	17,20 \$	C1500116
44-	2 834,65 \$	C1500117
45-	60,20 \$	C1500118
46-	97,13 \$	C1500119
47-	80,48 \$	C1500120
48-	33,11 \$	C1500121
49-	36,12 \$	C1500122
50-	8 910,56 \$	C1500123
51-	25 742,00 \$	C1500124
52-	95,87 \$	C1500125
		Acces-D
53-	1 530,00 \$	L1500012
54-	5 676,11 \$	L1500013
55-	2 430,50 \$	L1500014
56-	4 771,53 \$	L1500015
	52 914,31 \$	Sous-total
	99 389,10\$	TOTAL :

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de MARS 2015.

Nicole Mathieu, Directrice Générale

Résolution 47-03-15

7.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL, SCHEMA DE SECURITE INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, M. Pierre Morneau a présenté lors d'une réunion de travail son rapport annuel relativement au schéma de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est conforme aux spécifications demandées par le responsable du schéma de sécurité incendie de la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte le rapport annuel 2014 relativement au schéma de sécurité incendie, tel que présenté par M. Pierre Morneau, chef pompier de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution 48-03-15

8.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE SERVICES, COMITÉ DU FESTI-QUAD, 9^e ÉDITION

8.1 DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT le potentiel attractif de l'événement annuel du Festi-Quad et l'attachement qu'il peut entraîner chez un certain nombre de visiteurs et touristes pour notre milieu;

CONSIDÉRANT que l'Édition 2014 du Festi-Quad a connu un succès;

CONSIDÉRANT que la municipalité a commandité financièrement la tenue de cet événement depuis la première année de sa réalisation;

CONSIDÉRANT que les administrateurs et administratrices de ladite corporation ont demandé à la municipalité un appui important pour la préparation et l'organisation de l'édition 2015 de l'événement, à savoir, d'une part, l'attribution d'une commandite financière comme par les années passées, et d'autre part, le prêt d'équipements, le prêt du terrain des loisirs, estrades, casse-croûte, et chalet des loisirs pour la tenue de l'événement;

PAR CES MOTIFS, IL EST EN L'OCCURRENCE PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) :

QUE la municipalité de Saint-Camille verse dès maintenant une commandite (2015) de 2,500\$ pour permettre à la Corporation Festi-Quad, de procéder à la préparation et aux réservations nécessaires à la tenue de l'événement;

QUE la Corporation Festi-Quad et ses administrateurs déposent à chaque année au conseil municipal, le rapport financier des activités;

ADOPTÉE,

Résolution 49-03-15

8.2 Résolution utilisation des équipements municipaux autres

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR RICHARD POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE l'on autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à utiliser les différents équipements appartenant à la municipalité, tels que : (bandes de patinoire, estrades, casse-croûte, chalet des loisirs, un local au bureau municipal, terrain des loisirs, stationnement du bureau municipal et autres équipements : tréteaux, camion de la municipalité si besoin);

QUE la Municipalité paie les frais d'épandage du calcium liquide et le nivelage de la piste de drag;

QU'un contrat de location du casse-croûte soit signé entre la Corporation Festi-Quad et la Municipalité;

QUE tous les frais inhérents à la consommation d'électricité lors de la fin de semaine d'activités de la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants soient payés par la Municipalité;

QUE tout branchement électrique soit effectué par un professionnel (entrepreneur électricien), et au frais du Festi-Quad;

ADOPTÉE,

Résolution 50-03-15

8.3 Résolution, fermeture de la rue Laliberté et rue Bélanger

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à fermer la rue Laliberté et la rue Bélanger, le samedi 27 juin 2015 et le dimanche 28 juin 2015, de 9h à 18h.

QUE la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants s'occupent d'installer la signalisation nécessaire pour détourner les gens, et d'assurer la sécurité des résidents de ce secteur.

ADOPTÉE,

Résolution 51-03-15

9.0 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ENTENTE PROTOCOLAIRE, ETCHÉMINS EN FORME POUR L'EMBAUCHE D'UNE RESSOURCE EN LOISIRS

ATTENDU QU'Etchemins en forme a pour mission de mobiliser les acteurs clés et toute la communauté Etcheminoise pour agir en faveur de l'adoption et du maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif, essentiels au plein développement des jeunes de 0-17 ans.

ATTENDU QUE les municipalités partenaires désirent mettre en œuvre un projet Inter-municipal de Loisirs afin d'améliorer la qualité du milieu de vie et de favoriser les saines habitudes de vie dans leurs communautés;

ATTENDU QUE tous les partenaires impliqués souhaitent développer davantage les liens inter-municipaux afin d'améliorer la qualité et l'accessibilité des services et de favoriser le développement du milieu;

ATTENDU QU'aux fins de la mise en œuvre du projet Inter-municipal de *Loisirs*, les partenaires doivent, notamment, signer des ententes afin d'assurer la viabilité d'une telle action;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'associe au projet Inter-municipal de *Loisirs* afin de faciliter le développement des loisirs et des liens inter-municipaux dans la MRC des Etchemins.

QUE la Municipalité de Saint-Camille s'engage à collaborer à la mise en œuvre du projet. La collaboration se traduit par : la participation d'un représentant au comité de suivi. Fournir à la ressource, au courant du mois de mars deux mille quinze (2015), un plan d'action lié aux loisirs municipaux. Fournir un espace de travail pour la ressource.

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte que la Municipalité de Sainte-Rose soit mandataire du projet.

QUE la Municipalité de Saint-Camille s'engage à verser à la somme de deux mille cinq cent-quarante dollars (2540 \$) pour la réalisation du projet. Cette contribution est payable au cours du mois de mars deux mille quinze (2015).

QUE L'on autorise Madame Stéphanie Deblois, représentante au niveau des loisirs à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis ladite entente.

ADOPTÉE,

Résolution 52-03-15

9.1 CELLULAIRE – RESSOURCE EN LOISIRS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE La Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis accepte de défrayer les coûts mensuels de la ligne du cellulaire de la ressource inter-municipale en loisirs. Le montant mensuel sera d'environ 5\$ taxes en sus.

ADOPTÉE,

Résolution 53-03-15

10.0 RÉSOLUTION, BUDGET POUR LA MODIFICATION DE L'ANCIENNE USINE DE COUTURE, SISE AU 16, RUE DU COUVENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut transformer une partie de l'immeuble du 16, rue Couvent pour y aménager une classe d'extension;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut continuer à offrir du soutien aux familles et développer le service de classe d'extension, un projet qui cadre dans les objectifs de la politique familiale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le local du 16, rue du Couvent a besoin de rénovation pour pouvoir accueillir une classe d'extension.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte un budget de six mille dollars (6000\$) pour la transformation d'une partie 20' X 25' de l'immeuble sis au 16, rue du Couvent pour y aménager une classe d'extension.

ADOPTÉE,

Résolution 54-03-15

11.0 RÉSOLUTION, BUDGET POUR L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis veut inaugurer sa nouvelle bibliothèque municipale le 26 avril prochain;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire nous aurons besoin d'un budget pour la préparation de l'inauguration (cocktail, dépliants, et autres préparatifs);

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie un budget de cinq cent dollars (500\$) pour l'inauguration de la nouvelle bibliothèque municipale, qui se tiendra le 26 avril prochain.

ADOPTÉE,

Résolution 55-03-15

12.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA BIBLIOTHÈQUE NUMÉRO 434-2015 RELATIF AUX RÈGLES ET CONDITIONS QUI RÉGISSENT L'UTILISATION PAR LES CITOYENS

ATTENDU QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis est régie par les dispositions du Code Municipal du Québec;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 2^e jour de février 2015, par Madame Thérèse Blanchet;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) d'adopter le règlement général de la bibliothèque numéro : 434-2015 relatif aux règles et conditions qui régissent l'utilisation par les citoyens de Saint-Camille-de-Lellis :

Le Conseil décrète ce qui suit :

1.0 Inscription

L'inscription à la bibliothèque est gratuite pour les résidents de la municipalité et aux résidents saisonniers. L'abonnement est valide pour 2 ans.

Chaque abonné est responsable de sa carte de membre remise lors de son adhésion. Il doit la signer et la présenter à chaque visite.

L'abonné doit remettre sa carte d'adhésion s'il déménage à l'extérieur de la municipalité.

2.0 Tarifications

Photocopie 0.25 \$ par page

Impression noir et blanc 0.25\$ par page

Perte ou bris de la carte d'abonné : 2\$ pour le remplacement de celle-ci.

3.0 Catégories d'abonnés

La catégorie d'abonné JEUNE est constituée d'abonnés âgés de moins de 14 ans.

La catégorie d'abonné ADULTE est constituée d'abonnés âgés de 14 ans et plus.

La catégorie d'abonné BÉNÉVOLE est constituée d'abonnés qui font partie du comité de la bibliothèque.

4.0 Prêt aux collectivités

La bibliothèque prête des lots de livres (catégorie d'abonné PRET MASSIF) à des résidences pour personnes âgées, garderies en milieu familial ou classes scolaires s'ils en font la demande.

5.0 Heures d'ouverture

Les heures régulières d'ouverture de la bibliothèque sont :

Mardi	:	12 h 30 à 13 h 30
Mercredi	:	18 h 30 à 20 h 00
Samedi	:	10 h 00 à 11 h 30

Tout changement à l'horaire est approuvé par le conseil municipal et est diffusé 15 jours avant son entrée en vigueur.

6.0 Règles de prêt par catégorie d'abonnés

Politique de prêt	Maximum de prêt	Durée du prêt par type de matériel					Amendes - retard par jour par document	Max de frais et amendes	Max réservations
		Document standard (semaines)	Livres en location (semaines)	Périodiques (semaines)	Audio-Visuel (semaines)	PEB (semaines)			
Adultes	5	3	3	3	3	5	0.10\$	10\$	5
Jeunes	5	3	3	3	3	5	0.10\$	10\$	5
Bénévoles	6	3	3	3	3	5	Aucun	Aucun	5
Prêt massif	50	3	3	3	3	5	Aucun	Aucun	5

7.0 Retards et amendes

L'abonné qui retourne des documents enregistrés à son nom après la date de retour prévue doit payer une amende. Une amende est exigée pour chaque document.

Coût des amendes : voir tableau des règles de prêt

L'amende maximale pour un document ne dépasse pas le coût de remplacement d'un document de cette catégorie.

8.0 Coûts de remplacement des documents

L'abonné est pleinement responsable des documents enregistrés à son nom.

L'abonné doit signaler les documents brisés lors du retour des documents.

Les documents perdus ou endommagés sont facturés à l'abonné.

Le coût de remplacement d'un document correspond au montant inscrit dans la notice du document dans le système Symphony pour la collection locale ou, à défaut, est calculé selon la Grille de perte et bris des documents du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

L'abonné n'est pas autorisé à effectuer lui-même la réparation d'un document endommagé.

L'abonné se doit de protéger les documents empruntés contre les intempéries lors de leur transport.

9.0 Utilisation des postes informatiques publics

La bibliothèque n'est pas responsable du contenu disponible sur Internet ni de la nature des documents consultés ou diffusés par les usagers. Ces derniers sont tenus de respecter le droit d'auteur des logiciels, des données et de la documentation utilisés.

Les usagers âgés de 13 ans et moins doivent obtenir l'autorisation d'un parent pour utiliser un ordinateur.

Libre-service

- Les abonnés peuvent se prévaloir du service internet en libre-service, selon le principe de premier arrivé, premier servi en se présentant à la bibliothèque aux heures d'ouverture.
- Si deux usagers veulent se prévaloir du service en même temps, un temps maximal d'utilisation de 45 minutes sera imposé afin d'accueillir les usagers.

Tarification

- L'accès aux postes informatiques publics est gratuit.

Il est interdit :

- D'installer ou de télécharger des logiciels ou programmes informatiques;
- De modifier la configuration des ordinateurs ou des logiciels déjà en place;
- D'effectuer toute activité de nature illégale;
- De consulter, télécharger ou distribuer des documents dont le contenu est pornographique, violent ou haineux;
- De boire ou de manger près de l'ordinateur;

Un utilisateur qui ne respecte pas ces règles d'utilisation pourrait se voir interdire l'accès à l'ordinateur public.

10.0 Utilisation du service Internet sans fil de la bibliothèque

Le service Internet sans fil de la bibliothèque est offert gracieusement et tel quel, sans garantie quant à :

- La sécurité des messages ou des données (renseignements personnels, mot de passe ou carte de crédit) transmis sur le réseau;
- La fiabilité des transmissions.

Il est interdit :

- D'effectuer toute activité de nature illégale;
- De consulter, télécharger ou distribuer des documents dont le contenu est pornographique, violent ou haineux;

L'utilisateur doit respecter le droit d'auteur des logiciels, des données et de la documentation utilisés. Il est de plus responsable de configurer son appareil (portable, tablette numérique, téléphone intelligent et autres) afin qu'il soit compatible avec le réseau de la bibliothèque. Il doit de plus s'assurer de maintenir à jour son logiciel d'antivirus.

L'utilisateur doit avoir les connaissances pour se connecter au réseau sans fil de la bibliothèque.

11.0 Responsabilités de l'usager

La bibliothèque a le pouvoir de suspendre les privilèges d'un abonné dans le cas de :

- factures impayées;
- dommages régulièrement causés aux documents empruntés;
- manque de civisme;
- ou tout autre comportement jugé incorrect par la bibliothèque.

12.0 Entrée en vigueur du règlement

Ce présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi le 2^e jour de mars 2015.

ADOPTÉE,

Résolution 56-03-15

13.0 CONTRAT DE LA CLASSE D'EXTENSION - FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut transformer une partie de l'immeuble du 16, rue du Couvent pour y aménager une classe d'extension;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut continuer à offrir du soutien aux familles et développer le service de classe d'extension, un projet qui cadre dans les objectifs de la politique familiale municipale ;

CONSIDÉRANT QUE le local du 16, rue du Couvent a besoin de rénovation pour pouvoir accueillir une classe d'extension.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le conseil municipal adopte un budget de six mille dollars (6000\$) pour la transformation d'une partie 20' X 25' de l'immeuble sis au 16, rue du Couvent pour y aménager une classe d'extension.

ADOPTÉE,

Résolution 57-03-15

14.0 RÉSOLUTION, ENTENTE POUR LE DÉGELAGE DES TUYAUX D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE La Municipalité de Saint-Camille s'est achetée une dégeleuse à tuyaux d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE cet appareil doit servir pour dégeler les tuyaux de la Municipalité de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE lors des opérations de dégelage des tuyaux, la section des tuyaux appartenant aux particuliers sera mesurée, et chargée au prorata de sa longueur;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE Le conseil municipal autorise le dégelage des tuyaux des particuliers par une entente à signer.

QUE le tarif à l'heure pour le dégelage sera de 75\$/l'heure.

ADOPTÉE,

Résolution 58-03-15

15.0 RÉSOLUTION, AJUSTEMENT DES GARANTIES ASSURANCES DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut ajouter des garanties à son contrat d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille veut ajouter à sa couverture d'assurances :

- Les équipements non attachés aux véhicules pour une limite de 10,000\$;
- Erreurs et omissions (par sinistre et par année d'assurances) de 1,000,000\$ à 2,000,000\$ pour la limite;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil Municipal de Saint-Camille fixe l'augmentation de ses garanties de son contrat d'assurances à :

- Les équipements non attachés aux véhicules pour une limite de 10,000\$;
- Erreurs et omissions (par sinistre et par année d'assurances) pour une limite de 2,000,000\$;

ADOPTÉE,

Résolution 59-03-15

16.0 RÉSOLUTION, OBTENTION D'UNE SERVITUDE, BORNE SÈCHE, ROUTE 204 OUEST

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Conseil Municipal de Saint-Camille accepte de verser la somme de 2,500\$ à R.A. Express pour l'obtention d'une servitude pour l'utilisation de la borne sèche qui a été implantée sur le lot 3 916 207 du cadastre de Québec appartenant à cette compagnie;

QUE le Conseil Municipal autorise le maire, M. Adélarde Couture et la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis le contrat de servitude à intervenir avec R.A. Express Inc.

ADOPTÉE,

Résolution 60-03-15

17.0 RÉSOLUTION, ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE AVEC LA COMPAGNIE TRANSPORT ADRIEN ROY INC.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES): QUE la Municipalité de Saint-Camille achète l'abat-poussière, chlorure de calcium liquide, de la compagnie Transport *Adrien Roy & Filles Inc.* pour l'année 2015. Le coût d'achat au litre est de .329\$/litre. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage (taxes en sus).

QUE le taux d'épandage soit de 35% pour environ 47,000 litres de chlorure de calcium liquide;

ADOPTÉE,

Résolution 61-03-15

18.0 RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE LA CARTE DE MEMBRE, PASSION-FM

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis renouvelle son adhésion à Radio Bellechasse pour l'année 2015. Le coût du renouvellement s'élève à 40\$.

ADOPTÉE,

Résolution 62-03-15

19.0 RAPPORTS DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

A- Membre de comités :

Route des Créateurs:

Mme Thérèse Blanchet indique que le Comité de la Route des Créateurs a décidé que pour 2015 de prendre une pause d'un an pour « La Route des Créateurs ».

OMH :

Mme Thérèse Blanchet indique que le vérificateur externe pour l'OMH Saint-Camille sera la firme Lemieux et Nolet de Lac-Etchemin.

Mme Blanchet mentionne également que L'OMH a procédé par appel d'offres sur invitation à trois (3) soumissionnaires pour refaire la plomberie et les armoires du HLM pour personnes âgées. L'ouverture des soumissions se fera à la prochaine réunion du conseil d'administration de l'OMH.

B- Voirie :

Achat de pneus à l'avant du camion 10 roues :

M. Marcel Bégin mentionne qu'il y a deux pneus d'été à changer sur le camion 10 roues Inter. Nous avons obtenu une cotation de la compagnie Doryfor Inc. pour l'achat de ces pneus.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis procède à l'achat de gré à gré avec la compagnie Doryfor Inc. de deux pneus Michelin 315/80R22.5 sans l'installation. Le coût d'achat 800\$/chacun pour un total de 1600\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

Résolution 63-03-15

C- Incendie :

Il y aura une rencontre à L'Hôtel de ville de Ste-Justine, le 4 mars prochain pour discuter avec les maires et les directeurs incendie pour l'optimisation des SSI. M. Marcel Bégin maire suppléant remplacera M. Adélarde Couture qui ne peut être présent à cette rencontre.

D- Aqueduc et égout :

Monsieur Jacques Audet mentionne que le nouveau surpresseur à la station de pompage des eaux usées a été installé durant le mois de février. Également, les deux pompes sont arrivées et elles seront installées durant le mois.

E- Loisirs, ressource Inter-municipale

Madame Stéphanie Deblois mentionne qu'une rencontre se tiendra ce vendredi matin avec la ressource inter-municipale en loisirs, c'est M. Dominic Gagné qui a été embauché pour les quatre municipalités par le Comité de sélection d'Etchemins en forme. Lors de cette rencontre nous discuterons des tâches à faire aux loisirs et dans les différents comités municipaux existants.

F- Signalisation :

Une entente (droit de passage) sera préparée par la directrice générale pour la prochaine séance de travail quant à l'installation des nouvelles pancartes aux entrées du village.

Les petits panneaux 9-1-1 pour les résidences isolées ont été installés. Le reste des panneaux pour les lots à bois seront installés au printemps.

G-H- Le maire :

Le maire, Monsieur Adélarde Couture indique qu'il a assisté à quelques rencontres : conseil des maires, le CA de la MRC des Etchemins, réunion spéciale à la MRC des Etchemins, rencontre avec Weblex sur le conseil municipal sans papier, réunion spéciale du conseil municipal, réunion sur la ruralité, et réunion de travail du conseil municipal. Il fait un bref résumé de ces rencontres.

20.0 CORRESPONDANCE

Lettre de « Nouvel Essor »

Lecture est faite d'une lettre d'invitation à un déjeuner reconnaissance qui se tiendra le 16 mars prochain, à 9h, au restaurant Jos Blo, à Lac-Etchemin.

Il est convenu d'un commun accord de ne pas assister à ce déjeuner.

Congrès de la COMBEQ – 16, 17 et 18 avril 2015

Lecture est faite des documents du congrès de la Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et en Environnement du Québec qui se tiendra cette année les 16, 17 et 18 avril 2015 au Fairmont Le Manoir Richelieu.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES AUDET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise l'inspecteur municipal, M. Daniel Boutin a assisté au congrès de la COMBEQ qui se tiendra les 16-17 et 18 avril prochains, au Fairmont Le Manoir Richelieu. Le coût de l'inscription au congrès est de 550\$ (taxes en sus). **QUE** l'on paye tous les frais relatifs au congrès (chambre, repas, frais de déplacement).

ADOPTÉE,

Résolution 64-03-15

Lettre d'invitation à l'Association Chasse et Pêche Quatre-Etoiles

Lecture est faite d'une lettre nous invitant à participer à la journée porte ouverte de l'association Chasse et Pêche Quatre-Etoiles de Ste-Rose. Cette journée s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans. Il est convenu d'un commun accord d'inscrire trois (3) jeunes de notre municipalité à cette journée.

Lettre de Moisson Beauce

Lecture est faite d'une lettre de Moisson Beauce nous invitant à participer financièrement à la campagne annuelle de financement.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis participe financièrement à la campagne de financement annuelle de Moisson Beauce. Le montant de notre participation financière s'élève à 50\$.

ADOPTÉE,

Résolution 65-03-15

20.5 Communiqué de presse de la MRC des Etchemins

Lecture est faite d'une lettre de la MRC des Etchemins relativement au lancement des « Prix Hommage des Etchemins » édition 2015 nous invitant à s'inscrire dans différentes catégories.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME STÉPHANIE DEBLOIS, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE le Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'inscrive au « Prix Hommage des Etchemins » édition 2015 dans la catégorie : Municipalité pour notre bibliothèque municipale.

ADOPTÉE,

Résolution 66-03-15

21.- VARIA :

- A)
- B)
- C)
- D)

22.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

23.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h30.

Maire, Adélarde Couture

Directrice générale, Nicole Mathieu